Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260507-D054_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le trente avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, ROLLO Gwendoline, MEHA Roxanne, PEDRONO Anthony, MARPAUD BRUNE Marine, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

Membres excusés : SEBILLET-DUBRULLE Marine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 7 mai 2026

Délibération n° 54 : Budget annexe panneaux photovoltaïques - Salle des Ardoisières – Affectation définitive du résultat 2025

Vu la délibération n° 12 du 26 février 2026 relative à la reprise anticipée des rélutats de l'année 2025 du budget photovoltaïque ;

Vu la délibération n° 53 du 7 mai 2026 relative à l'approbation du compte financier unique 2025 ;

Conformément aux règles de la comptabilité publique M4, il y a lieu d'affecter le résultat de façon définitive.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée peut affecter ce résultat en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	13 822,70 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	13 822,70 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	55 933,28 €
Besoin de financement	0,00 €
Affectation du résultat en section de fonctionnement (RF 002)	**13 822,70 €**

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, soit 13 822,70 €, en section de fonctionnement (compte 002), tel qu'exposé ci-dessus

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 12/05/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Joël CASSOU DIT MAISONNAVE

MAIRIE DE ST-MARIE ★ ILLE-ET-VILAINE ★